



Sur un chemin de servitude

Par **diego777**, le **04/07/2009** à **10:18**

Bonjour,

peut on poser à 30 cm de mon mur de jardin attenant au chemin de servitude certains propriétaires stationnent contre mon mur, nous 6 propriétaires. puis-je poser des poteaux ou jardinières pour éviter qui frôle le mur ?

Nous sommes propriétaire depuis 1 an et demi et cette habitude ils ne veulent pas la perdre, car notre maison a été inhabitée plusieurs années.

merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **04/07/2009** à **12:58**

Bonjour,

Voyez la mairie quand aux règles de stationnement contre votre mur et à la pose, éventuelle, d'obstacles à ce stationnement.

Par **augustin**, le **06/07/2009** à **09:17**

S'agit-il d'un droit de passage ?? Qu'elle est la définition exacte de cette servitude sur votre

acte notarié ??

Une servitude de passager sert à passer, pas à stationner mais vous ne pouvez rien faire qui en réduise l'usage (reduire la largeur par exemple)